

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 Avril 2015**

DCS10-2015

En exercice : 109
Présents : 80
Votants : 83

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS AU
CONSEIL PORTUAIRE DU
PORT DE CAEN-
OUISTREHAM**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le :
27/03/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 3 Avril 2015, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à Caen, salle de l'Hémicycle des Rives de l'Orne, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Romain BAIL, M. Salvatore BELLOMO, M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Bertin GEORGE, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Patrick LECAPLAIN, Mme Micheline LECHARTIER, M. Robert MICHEL, Mme Fabienne MOREL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Marc POTTIER, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Gérard SENGIER, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

Communauté de communes « CABALOR » : M. Olivier PAZ, Mme Sandrine FOSSE, Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Luc GARNIER, M. François VANNIER

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Thierry LEFORT, M. Franck JOUY, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes « du Cingal » : M. Jean-Claude BRETEAU, Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC, Mme Christine LEOULANGER

Communauté de communes « entre Bois et Marais » : M. Jean-Claude GARNIER, Mme Sylvie CHEVALIER (déléguée suppléante), M. Gilles MARIE (délégué suppléant)

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Michel LAFONT, M. Loïc CAVELLEC, M. Gérard BONNAIRE, Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET, M. Philippe NICOLAS (délégué suppléant)

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M. Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Rémi GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : Mme Florence BOULAY, M. Xavier HAY, M. Philippe JOUIN, M. Jean-Louis MARIE, M. Franck LAURENT (délégué suppléant)

Communauté de communes « Val es Dunes » : Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON, M. Philippe PESQUEREL (délégué suppléant), M. Michel COMBE (délégué suppléant)

Communauté de communes « Vallée de l'Orne » : M. Erwann GOUEDARD, M. Laurent PAGNY, M. Henri LOUVARD, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERIELA

Communauté de communes « Pays de Falaise » : M. Claude LETEURTRE, M. Eric MACE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY, M. Jean-Marie GASNIER (délégué suppléant)

Communauté de communes « Pays de Condé et de la Drunance » : M. Pascal ALLIZARD, M. Etienne FELS, Mme Agnès LENEVEU-RUDULIER (déléguée suppléante)

Communauté de communes « Suisse Normande » : M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Roger TENCE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M; Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Christian PIELOT (pouvoir à Mme Edith GUILLOT) M. Jean-Pierre TOSTAIN (pouvoir à M. Robert MICHEL)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Joël JEANNE, M. Patrick JEANNENEZ, M. Pascal JOUIN, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Raymond PICARD, M. Bruno PIQUET

Communauté de communes « Cingal » : M. Serge LANGEAIS

Communauté de communes « Entre Bois et Marais » : Mme Isabelle BIGOT, M. Bruno GLACON

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Patrice COLBERT

Communauté de communes « Evrecy Orne Odon » : M. Didier BERTHELOT

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : M. Sébastien FRANCOIS

Communauté de communes « Val es Dunes » : M. Dominique DELIVET, M. Marc LELAIT

Communauté de communes « Pays de Condé et de la Druance » : M. Lionel LERCH

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM

Exposé :

Depuis 2007, le Syndicat est membre du Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham.

En application de la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 qui définit les nouvelles missions du conseil portuaire, le Comité Syndical de PNA a décidé, par délibération du 11 juillet 2013, de fusionner le conseil portuaire et le conseil de développement du port de Caen-Ouistreham et en a fixé la composition.

Parmi les membres de cette nouvelle instance, un représentant du Syndicat doit être nommé.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham.

Proposition :

Annonce des candidats

NOMS
Titulaire
Sonia DE LA PROVOTE
Suppléant
François VANNIER

Vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de procéder à l'élection des représentants du Syndicat au Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham.

Sont désignés pour représenter le Syndicat au Conseil portuaire du Port de Caen-Ouistreham :

- Sonia DE LA PROVOTE (membre titulaire)
- François VANNIER (membre suppléant)

Envoyé en préfecture le 04/05/2015

Reçu en préfecture le 04/05/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

Cette délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,


Sonia DE LA PROVÔTÉ